

Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs

Séance plénière du 3 juillet 2023

Présents

Président

Monsieur Denis THURIOT, Maire de Nevers et Président de l'Agglomération de Nevers

Au titre des élus

Monsieur Sébastien LEROY, Maire de Mandelieu-la-Napoule [en visioconférence]

Au titre des parlementaires

Madame Annick PETRUS, Sénatrice de Saint-Martin, Guadeloupe [en visioconférence]

Monsieur Henri LEROY, Sénateur des Alpes-Maritimes [en visioconférence]

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Ludovic FAYTRE, Institut Paris Région

Madame Pascale POUPINOT, Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées [en visioconférence]

Monsieur François GERARD, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT) [en visioconférence]

Madame Myriam MERAD, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT)

Madame Sylvette PIERRON, Présidente de l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME) [en visioconférence]

Monsieur Gérard MIGNOT, Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME) [en visioconférence]

Monsieur Philippe LAGAUTERIE, France Nature Environnement (FNE) [en visioconférence]

Madame Catherine GUÉNON, Experte sécurité civile

Monsieur Nicolas BAUDUCEAU, Caisse centrale de réassurance (CCR)

Madame Virginie MERLIN, suppléante de Monsieur Philippe ESTINGOY, Agence qualité construction

Madame Anne LE FRIANT, Institut de physique du globe de Paris (IPGP) [en visioconférence]

Monsieur Freddy VINET, Université Montpellier 3 [en visioconférence]

Au titre des Ministères

Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

Monsieur Cédric BOURILLET, Direction générale de la prévention des risques (DGPR)

Monsieur Patrick SOULÉ, Direction générale de la prévention des risques (DGPR)

Madame Véronique LEHIDEUX, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Monsieur Nicolas MONIÉ, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Madame Sylvie GRECIET, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Monsieur David FIRRINGERI, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse

Madame Coralie NOEL, Direction générale de l'enseignement scolaire [en visioconférence]

Madame Claire BULLETT, Direction générale de l'enseignement scolaire [en visioconférence]

Ministère de l'intérieur et des outre-mer

Monsieur Jérôme NATTES, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Sous-direction de la préparation, de l'anticipation et de la gestion des crises

Ministère de la santé et de la prévention

Madame Cécile HENRY, Direction générale de la santé

Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale

Monsieur Jérôme BACQUE, Direction de la protection et de la sécurité de l'Etat [en visioconférence]

Au titre des intervenants

Madame Béatrice MICHALLAND, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires - Conseil général au développement durable (MTECT-CGDD) [en visioconférence]

Monsieur Lionel BERTHET, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Madame Marie CARREGA, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires - Direction générale de l'énergie et du climat

Monsieur Louis LOUBRIAT, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires - Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Monsieur Nicolas BONNIN, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires - Direction générale de la prévention des risques (DGPR)

Madame Lidia GABOR, Mission risques naturels

Monsieur Lilian PUGNET, Mission risques naturels [en visioconférence]

Monsieur Jérémy LAUER-STUMM, Direction du trésor

Au titre des invités

Madame Marianne FOUQUET, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires - Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Madame Stéphanie BIDAULT, Association des maires de France [en visioconférence]

Excusés

Madame Anne-Laure BABAULT, députée de la 2e circonscription de Charente-Maritime

Monsieur Frédéric MATHIEU, député d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Bruno CINOTTI, Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Monsieur François GIANNOCARO, Institut des risques majeurs

Monsieur Philippe ESTINGOY représenté par Virginie MERLIN (AQC)

Monsieur Christophe DELCAMP, France assureurs

Monsieur Didier MARQUER, Direction générale de la recherche et de l'innovation

Madame Elise DASSONVILLE, Direction générale des collectivités locales

Monsieur François COMPTE, Direction générale des collectivités locales

Monsieur Johnny DOUVINET, Université Avignon

Ordre du jour

- I. Introduction par Denis Thuriot, accueil de M. Sébastien Leroy et validation du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2022
- II. Actualités de la DGPR par Cédric Bourillet
- III. Évolution de la composition du COPRNM et du règlement intérieur (Denis Thuriot et Cédric Bourillet)
- IV. Consultation publique relative à la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (Marie Carrega, DGEC et Lionel Berthet, DGPR)
- V. Présentation de la mission sur l'assurabilité des risques climatiques (Myriam Mérad, CNRS et Jérémy Lauer-Stumm, DGT)
- VI. Synthèse de la commission FPRNM du 26/05/2023 (Louis Loubriat, DGPR)
- VII. Séquence information préventive et culture du risque (Sylvie Gréciet, DGPR)
 - ✓ Décret information préventive
 - ✓ Journée nationale « *Tous résilients face aux risques* »
 - ✓ Géorisques
 - ✓ Météo des forêts
 - ✓ Campagnes de communication
- VIII. Présentation de la diffusion de la culture du risque inondation dans les écoles et les EHPAD (Pascale Poupinot, agence d'urbanisme Oise-les-Vallées)
- IX. Présentation des travaux du groupe de travail de l'Observatoire national des risques naturels (Béatrice Michalland, CGDD et Lilian Pugnet, MRN)

La séance est ouverte à 10 heures 05.

Denis THURIOT, Président du COPRNM souhaite la bienvenue aux participants.

I. Introduction par Denis Thuriot, accueil de M. Sébastien Leroy et validation du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2022

Denis THURIOT, Président du COPRNM salue les parlementaires présents à cette réunion et Monsieur Sébastien Leroy, maire de Mandelieu-la-Napoule, qui rejoint cette instance.

Henri LEROY, Sénateur des Alpes-Maritimes souhaite témoigner de son soutien envers les élus locaux dans cette période particulièrement difficile.

Denis THURIOT, Président du COPRNM le remercie et s'associe à ces propos. La réponse pénale devra être à la hauteur de la gravité des événements.

Le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

II. Actualités de la DGPR par Cédric BOURILLET

Cédric BOURILLET, DGPR remercie les maires qui se sont libérés pour assister à cette réunion. Il indique que la situation s'annonce préoccupante en matière de sécheresse. Au 22 juin dernier, la situation était plus rassurante que cet hiver, mais le niveau des nappes et des cours d'eau reste préoccupant. Par ailleurs, le cyclone Freddy dans l'océan Indien a eu la plus longue longévité jamais enregistrée. 25 000 foyers ont été privés d'électricité en raison de ce cyclone.

Le séisme de La Laigne du 16 juin 2023 était de faible profondeur (5 kilomètres environ) et a été ressenti jusqu'à Lyon. Sa magnitude était comprise entre 4,8 et 5,8.

L'éruption du Piton de la Fournaise a débuté, le 2 juillet 2023, avec deux sites éruptifs en activité. Les débits éruptifs sont de faible intensité et n'inspirent pas d'inquiétude particulière.

S'agissant de la Corse, une première bouée météorologique a été installée au large d'Ajaccio le 20 juin 2023. Quatre autres bouées météorologiques seront déployées en Méditerranée en 2024.

A la suite des incendies de 2022, le plan d'actions feux de forêts annoncé par le Président de la République comprend plusieurs actions, dont la météo des forêts (pour le grand public), la météo des incendies (appui opérationnel aux préfets), la campagne d'information sur les obligations légales de débroussaillage, la campagne annuelle de prévention des feux, la carte nationale de sensibilité aux feux de forêts (publiée dans les prochains jours), l'étude des effets des panneaux photovoltaïques et de certaines pratiques culturelles et le guide actualisé sur la sécurité des campings (publié en mars 2023). La météo des forêts a été lancée le 2 juin 2023, à l'échelle du département. Par ailleurs, la proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie a été adoptée par l'assemblée nationale et par le sénat. En matière de prévention, elle étend les obligations de débroussaillage aux abords des sites Seveso. De plus, à l'occasion de transactions immobilières, l'existence de ces obligations devra être mentionnée dans l'état des risques le cas échéant, et ce dès le 1^{er} janvier 2025. La loi prévoit aussi l'élaboration d'une liste des communes exposées à un danger élevé ou très élevé et crée une procédure de modification simplifiée des plans de prévention des risques d'incendies de forêts (PPRIF).

S'agissant des risques émergents, les risques d'origines glaciaire et périglaciaire donneront prochainement lieu à un plan d'action interministériel. Un séminaire scientifique et technique aura lieu sur ce sujet le 21 novembre 2023 à Grenoble.

Concernant le risque « inondation », les dossiers de régularisation des systèmes d'endiguement ont fortement avancé, notamment pour les digues relevant de la classe A (risques les plus importants). Par ailleurs, l'application Vigicrues a été officiellement lancée. Un compte Twitter de Vigicrues a été créé.

En matière de plans de prévention des risques littoraux, la loi « climat-résilience » abroge des dispositions érosion de certains PPR sur le territoire des communes intégrant ce phénomène dans leur document d'urbanisme.

S'agissant de l'accompagnement à la transition écologique, le fonds vert est un nouvel outil en appui de la transition écologique. 13 300 dossiers ont été déposés et 2 200 dossiers ont déjà été acceptés. Ce fonds doit notamment permettre de financer des mesures « renforcement des aides apportées par les PAPI » et « appui financier aux collectivités, gestionnaires de digues ». Il permettra également de financer des dossiers « vents cycloniques », « appui aux collectivités de montagne » (notamment pour les risques des chutes de pierre et torrentiels) et « prévention des feux de forêts ».

Concernant l'actualité réglementaire, un décret relatif au risque cyclonique a reçu un avis favorable du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) le 8 juin dernier. Le décret « servitude GEMAPI » a été publié le 22 mars 2023. Le ministère a émis mi-mars une note technique au bulletin officiel pour réviser les seuils de vigilance en matière de crues. Une ordonnance « retrait et gonflement des argiles » est parue en février 2023 et permettra de mieux indemniser les victimes. En outre, un décret publié le 24 juin au Journal officiel, intègre les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) à la liste des plans et programmes soumis à évaluation environnementale. La mesure ne s'applique pas aux PAPI dont la déclaration est antérieure à la date de publication du décret. Par ailleurs, un décret mettant à jour les principes de l'information préventive exercée par les maires et l'Etat en matière de risques majeurs sera prochainement publié. Les maires dont les communes sont concernées par au moins un risque majeur devront organiser, au moins une fois tous les deux ans, des actions de communication relatives aux risques majeurs et aux mesures de prévention et de sauvegarde, sous une forme laissée à leur libre appréciation. Enfin, un projet d'arrêté est à venir pour lister les types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux séismes éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Pascale POUPINOT, Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées signale que des incertitudes subsistent sur les bandes de précaution instaurées derrière les digues. Certaines collectivités considèrent qu'elles feraient mieux de trouver les digues pour ne pas avoir à prévoir de bandes de précaution, ce qui est ubuesque.

Cédric BOURILLET, DGPR explique que l'objectif est de ne pas construire derrière les digues, car les zones situées derrière les digues sont particulièrement exposées en cas de rupture des digues. Des exceptions sont toutefois possibles et sont appréciées au cas par cas.

Freddy VINET, Université Montpellier III demande si la directive européenne conduira à une augmentation du nombre de territoires concernés par le risque inondation.

Cédric BOURILLET, DGPR répond que seuls un ou deux territoires pourraient être ajoutés, au maximum.

III. Évolution de la composition du COPRNM et du règlement intérieur (Denis Thuriot et Cédric Bourillet)

Denis THURIOT, Président du COPRNM indique que la jeunesse pourrait être associée à l'élaboration et au suivi des politiques conduites par le ministère. Celle-ci serait ainsi davantage impliquée dans plusieurs instances ministérielles, dont le COPRNM.

Cédric BOURILLET, DGPR ajoute que cet objectif est soutenu par le ministre. La jeunesse s'intéresse fortement aux enjeux écologiques et il est proposé qu'elle puisse participer aux instances, commissions et conseils du ministère.

Freddy VINET, Université Montpellier III souhaite associer aux instances ministérielles les étudiants suivant des formations gestionnaires des risques.

Denis THURIOT, Président du COPRNM juge cette proposition pertinente.

Pascale POUPINOT, Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées estime que des représentants de la jeunesse pourraient aussi être recherchés au niveau des conseils municipaux de jeunes.

Sylvette PIERRON, IFFO-RME suggère de s'intéresser aux journées nationales de la résilience. Des propositions d'actions sont émises à cette occasion et visent à impliquer les jeunes dans les politiques publiques.

IV. Consultation publique relative à la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (Marie Carrega, DGEC et Lionel Berthet, DGPR)

Marie CARREGA, DGEC rappelle que le réchauffement mondial est sans précédent dans l'histoire de l'humanité, puisqu'il atteint désormais 1,1 °C. La température n'a jamais été aussi élevée et l'accélération est inédite. En France, en 2022, de nombreux records de chaleur ont été battus. Dans plusieurs communes, la température maximale a été battue de plus de 4 °C. La plupart de ces communes sont localisées en Bretagne et dans l'ouest du pays.

D'ici à 2040, le niveau des émissions de CO₂ présentera un faible impact sur les températures, car le stock de gaz à effet de serre précédemment constitué dure environ 100 ans. Cette inertie climatique conduira à une hausse des températures d'au moins 1,5 °C à l'horizon 2030. A l'inverse, à l'horizon 2100, la température se stabilisera en cas de faibles émissions de CO₂, mais augmentera à hauteur de près de 5 °C en cas de fortes émissions de CO₂ au cours des prochaines années. En outre, par rapport à 1900, la hausse du niveau des mers serait comprise entre 0,5 mètre et près de 1 mètre à l'horizon 2100. De surcroît, un scénario peu probable, mais néanmoins existant, prévoit une hausse de ce niveau à hauteur de 1,5 mètre.

Toute augmentation du réchauffement mondial implique des risques accrus : dépassement de la température journalière à des niveaux inédits, fréquence accrue des sécheresses, etc.

L'intérêt d'élaborer une trajectoire de réchauffement de référence est de permettre de se doter d'un objectif commun à différents horizons temporels pour s'adapter progressivement au changement climatique. Ainsi, il faut anticiper les évolutions à venir, car certains secteurs ou activités actuels ne sont déjà plus adaptés aux évolutions climatiques.

Le réchauffement climatique mondial atteindra +1,5 °C dès le début des années 2030. Pour limiter le réchauffement climatique mondial à +2 °C, de très fortes réductions des émissions mondiales dès la décennie 2021-2030 seraient nécessaires. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime qu'une hausse du réchauffement mondial de 3,2 °C est probable à l'horizon 2100. Une hausse de 4 °C reste possible, mais est moins probable compte tenu des actions engagées par les Etats.

Deux scénarios sont étudiés, un scénario optimiste (+1,5 °C dans le monde, +2 °C en France) et un scénario pessimiste (+3 °C dans le monde et +4 °C pour la France). Il est donc proposé de s'adapter progressivement à un niveau de réchauffement mondial de +1,5 °C en 2030, +2 °C en 2050 et +3 °C en 2100, soit un niveau de réchauffement en France de +2 °C en 2030, de +2,7 °C en 2050 et de +4 °C en 2100.

La consultation publique sur la proposition de trajectoire s'appuie sur un document expliquant le fondement de la trajectoire et son utilisation. Les contributions peuvent être envoyées au ministère jusqu'à mi-septembre 2023.

La trajectoire a été déclinée de manière opérationnelle. Ainsi, une hausse de la température de 3 °C implique 9 jours de vague de chaleur supplémentaires chaque année à Paris ; avec une hausse de 4 °C, ce chiffre passe à 15. Par ailleurs, le scénario de référence (4 °C supplémentaires en France à l'horizon 2100) servira de base au passage en revue et à la mise à jour de tous les référentiels et réglementations techniques climato-sensibles, à des déclinaisons dans les territoires et au lancement d'études de vulnérabilité des filières économiques et à l'élaboration de plans d'adaptation.

Lionel BERTHET, DGPR-SRNH ajoute que des travaux de la DGPR sont en cours avec les opérateurs, notamment une étude du BRGM visant à régionaliser les valeurs de l'élévation du niveau de la mer à l'échelle de la France, le projet Explore 2 (évaluation de l'évolution de la disponibilité en eaux superficielle et souterraine et caractérisation des étiages et des crues fréquentes) et l'étude INRAE (visant à caractériser l'impact du changement climatique sur les crues d'occurrence moyenne). Pour certains aléas, des référentiels prenant en compte les effets du changement climatique sont adoptés, en tenant compte des incertitudes et en s'interrogeant sur l'échelle spatiale pour fixer les valeurs de référence des impacts hétérogènes d'un point de vue spatial.

Philippe LAGAUTERIE, FNE s'enquiert des impacts de ces travaux sur le changement climatique sur les ouvrages de protection hydraulique.

Lionel BERTHET, DGPR-SRNH répond que des études de danger périodiques sont régulièrement menées. Il est trop tôt pour pouvoir préciser les autres impacts.

Pascale POUPINOT, Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées estime qu'il est malvenu de communiquer sur une adaptation à une hausse des températures de +4 °C, car celle-ci impliquerait des catastrophes climatiques régulières et des décès dans tous les territoires français. Ainsi, il est impératif de limiter beaucoup plus fortement la hausse des températures.

Denis THURIOT, Président du COPRNM prend bonne note de ce point de vue, mais insiste sur l'importance de ne pas sous-estimer les scénarios qui pourraient réellement advenir. Il convient de se préparer et d'anticiper.

V. Présentation de la mission sur l'assurabilité des risques climatiques (Myriam MERAD, AFPCNT et Jérémy Lauer-STUMM, DGT)

Jérémy LAUER-STUMM, DGT indique que cette mission a été confiée à trois experts issus du BRGM, du Crédit Agricole Assurances et du CNRS. Les quatre principaux enjeux de la mission sont d'interroger la pertinence des outils de modélisation des assureurs basés sur l'historique, de renforcer la soutenabilité du régime assurantiel français des catastrophes naturelles, de renforcer la prévention en y associant les acteurs de l'assurance et enfin d'émettre des recommandations en matière de portefeuilles d'investissements des assureurs (pour les aligner avec l'accord de Paris).

Myriam MERAD, AFPCNT ajoute que la première phase de la mission a consisté à rechercher les travaux existants à l'échelle mondiale sur l'assurabilité et la prévention des risques climatiques. Des entretiens et des auditions sont ensuite réalisés sur la base de questionnaires.

VI. Synthèse de la commission FPRNM du 26/05/2023 (Louis Loubriat, DGPR)

Louis LOUBRIAT, DGPR-SRNH indique qu'en 2022, le fonds Barnier (FPRNM) a été sollicité à hauteur de 90,13 millions d'euros d'autorisations d'engagement (76,75 millions d'euros de crédits de paiement) pour les plans d'actions collectivités locales, soit 40 % de l'enveloppe totale. 16 % de cette enveloppe a été consacrée au plan séisme Antilles, 15 % aux mesures individuelles de réduction de vulnérabilité. En 2022, 55 % des interventions du fonds portent sur le risque inondation.

En 2023, 197 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 239 millions d'euros de crédits de paiement seront disponibles. Le décret du 4 mai 2023 a permis d'apporter plusieurs améliorations sur plusieurs points, notamment les mesures de réduction de vulnérabilité individuelle dans les PPRN et les PAPI, ainsi que la mesure cavités souterraines.

La budgétisation du FPRNM a conduit à une plus grande réactivité pour déléguer des crédits. Du fait de la suppression de la validation de la DGPR à l'opération, le niveau local est davantage responsabilisé. En outre, la budgétisation du FPRNM apporte une meilleure visibilité sur l'exécution de la dépense, qui doit toutefois être nuancée du fait d'un traitement centralisé plus complexe de l'intégralité des données. Sur ce point, des solutions d'amélioration sont en cours d'analyse.

Nicolas BAUDUCEAU, Caisse centrale de réassurance rappelle que le fonds a été créé en 1995. En cumul depuis cette date, 3 milliards d'euros ont été dépensés. Cette politique est marquée par une large adhésion des collectivités locales, puisque celles-ci assurent 76 % de la maîtrise d'ouvrage. A l'inverse, il conviendra de réussir à davantage mobiliser la sphère privée (particuliers et entreprises).

Entre 2009 et 2020, 57 % des fonds dépensés ont visé à prévenir les inondations par des ouvrages hydrauliques.

La moitié des engagements financiers totaux fait l'objet depuis 2011 d'une évaluation *ex ante* de son efficacité. Sur la période 2018-2020, le ratio financier bénéfice sur coût atteint 3,5 en moyenne sur 50 ans, ce qui atteste de l'efficacité de la politique publique de prévention.

Ainsi, la politique liée au fonds Barnier est dynamique. Elle mobilise efficacement la maîtrise d'ouvrage et les financements des collectivités territoriales. Elle est résolument orientée vers la prévention de deux des quatre phénomènes naturels les plus impactants pour le territoire français

(les inondations et les séismes). Elle est efficace et efficiente, et elle participe à la soutenabilité du régime des catastrophes naturelles.

Cependant, le financement gagnerait à mieux traiter les phénomènes de sécheresse, de vents cycloniques et de ruissellements. De plus, la politique ne parvient pas encore à mobiliser significativement la sphère privée. Enfin, la politique d'adhésion trouve sa limite dans la partie nord de la France, historiquement moins sinistrée. Il conviendra aussi d'adapter la politique aux effets du changement climatique.

VII. Séquence information préventive et culture du risque (Sylvie Gréciet, DGPR)

Journée nationale « Tous résilients face aux risques »

Sylvie GRECIET, DGPR-SRNH indique que le gouvernement a mis en place cette journée en 2022, afin de développer la culture sur les risques naturels et technologiques, afin de se préparer à la survenance d'une catastrophe et afin de développer la résilience collective face aux catastrophes. En 2022, près de 2 000 actions ont été menées (dont 700 au niveau de l'Education Nationale). 30 lauréats ont été récompensés pour des projets départementaux, régionaux ou nationaux.

En 2023, l'appel à projets a été lancé le 1^{er} juin. Une circulaire est en cours de signature et l'objectif est d'inciter les parties prenantes à promouvoir le dispositif de manière très forte.

Campagne « Pluie-Inondation » en métropole

Sylvie GRECIET, DGPR-SRNH indique qu'en 2023, la campagne aura lieu de fin août à fin novembre sur 15 départements de l'arc méditerranéen.

Culture du risque et information préventive

Sylvie GRECIET, DGPR-SRNH souligne qu'une campagne média a été diffusée pour communiquer sur les pluies intenses et les inondations dans les Antilles, à destination des habitants et des touristes.

Géorisques

Nicolas BONNIN, DGPR rappelle que le portail Géorisques a été amélioré. Celui-ci est désormais tourné plus particulièrement vers les particuliers, la résilience et les risques. 20 000 visiteurs sont dénombrés chaque jour. 5 millions de rapports de risques sont imprimés chaque année. Le portail cible trois publics : les particuliers, les collectivités et les experts (professionnels de l'immobilier, analystes des risques, experts techniques, etc.). Le portail couvre 12 risques naturels et 7 risques industriels. L'image choisie pour illustrer le portail n'est pas de nature anxiogène : elle montre qu'il existe des risques, mais aussi qu'il est possible de vivre avec ces risques.

En saisissant une adresse postale dans le portail, il est possible de connaître l'ensemble des risques se rapportant à cette adresse, ainsi que le niveau (de très faible à très élevé) de chacun de ces risques. D'autres informations détaillées sont également accessibles. Des fiches pratiques et des vidéos sont proposées aux utilisateurs.

Le site s'adresse également aux élus locaux, en leur donnant des outils de communication et des informations sur les risques. A titre d'illustration, un lien hypertexte et un QR code peuvent être placés dans les communications des communes pour informer les habitants sur les risques présents dans la commune.

Denis THURIOT, Président du COPRNM demande si le volet du risque assurantiel est pris en compte dans le portail.

Nicolas BONNIN, DGPR répond que cela n'est pas encore le cas, mais confirme que ce point est demandé par les utilisateurs.

Pascale POUPINOT, Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées souhaite que les couloirs de ruissellement soient intégrés dans Géorisques.

VIII. Présentation de la diffusion de la culture du risque inondation dans les écoles et les EHPAD (Pascale POUPINOT, agence d'urbanisme Oise-les-Vallées)

Pascale POUPINOT, Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées explique que ce travail vise à sensibiliser les populations les plus vulnérables au risque inondation. Ces populations englobent les jeunes de moins de 11 ans, les personnes âgées de plus de 75 ans, les personnes à mobilité réduite, les demandeurs d'emploi de plus d'un an, les populations sans diplôme, les habitants de logements médiocres ou indignes et les individus situés sous le seuil de pauvreté. Dans le sud de l'Oise, le secteur de Creil concentre les populations vulnérables.

Des ateliers ont donc été organisés par l'organisme Oise-les-Vallées, la ville de Creil et l'Entente Oise-Aisne pour sensibiliser les enfants et les personnes âgées aux enjeux liés aux crues et aux inondations. 180 élèves ont bénéficié de ces interventions, qui ont eu lieu sous la forme de jeux. Ces animations ont été particulièrement appréciées par les enfants, les adultes et les encadrants, et seront donc à nouveau organisées. Les personnes âgées ont bénéficié de balades marquées par des points d'arrêt associés à des explications sur l'eau, les inondations et les stratégies de protection.

Denis THURIOT, Président du COPRNM salue la qualité de cette démarche concrète.

IX. Présentation des travaux du groupe de travail de l'Observatoire national des risques naturels (Béatrice MICHALLAND, CGDD et Lilian PUGNET, MRN)

Béatrice MICHALLAND, CGDD souligne que l'objectif est de réduire le nombre de personnes exposées aux risques et les impacts financiers des catastrophes, et ce à l'échelle mondiale. Un guide technique de l'ONU reprend les catastrophes naturelles et technologiques et le covid-19. Il s'appuie sur 47 indicateurs regroupés en 7 thèmes.

Le rapportage SENDAI a eu lieu le 31 mars pour l'année précédente. Pour la France, le nombre annuel de décès attribués aux catastrophes avoisine 1 500, un chiffre en hausse depuis quinze ans (cet indicateur inclut le covid-19). Les pertes économiques directes attribuées aux catastrophes représentent désormais 2,5 % du PIB, là encore un chiffre qui augmente constamment au cours des dernières années.

Lilian PUGNET, MRN expose l'indicateur de sinistralité/dommage lié aux tempêtes, grêle et neige (TGN). Entre 1990 et 2020, cette garantie proposée par les assureurs représente une indemnisation de 38 milliards d'euros (dont 12 milliards d'euros au titre de la catastrophe Lothar et Martin et 5,1 milliards d'euros pour les épisodes de grêle en 2022). Face à la prépondérance annuelle de la sinistralité TGN, des efforts de prévention et d'adaptation sont nécessaires.

Des indicateurs permettent de comparer les territoires en matière d'exposition aux risques TGN. La fréquence s'étend de 0,3 % à 2,2 % selon les départements français ; le coût moyen départemental

varie de 1 500 euros à 3 600 euros. Le vent est à l'origine de 75 % des sinistres (en nombre et en charge financière).

Enfin, des documents de prévention sont édités pour sensibiliser les individus.

Denis THURIOT, Président du COPRNM remercie les participants pour leur présence et pour les travaux réalisés. Les dates des prochaines réunions seront communiquées dès que possible aux membres du COPRNM.

La séance est levée à 12 heures 35.